



Mairie de
Belmont-de-la-Loire

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **BELMONT-DE-LA-LOIRE** dûment convoqué le 27 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

PRÉSENTS : M. MATRAY Jean-Luc, Mme POLLOCE Sophie, M. SIMOND Gérard, Mme MONTANES Véronique, Mme COMBY Sylvie, M. MARTIN Gérard, M. CALANDRY Grégory, Mme GUILLOT Marjorie, M. MERCIER Gaylord, Mme GONDARD Anne, M. LEBRETTON Matthias, Mme DELHOMME Barbara, Mme DELOMIER Florine, M. DUBOUIS Gilles

ABSENT : M. GALLAND Jérôme (pouvoir donné à Mme Sophie POLLOCE)

01 - APPEL NOMINAL

02 - NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. Gérard MARTIN.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

03 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 2

Les points n°10 (Désignation des représentants de la commune aux Commissions de Charlieu Belmont Communauté) et 15 (Désignation de délégués auprès du SCOT du bassin de vie du Sornin) sont retirés.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

05 - VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la refonte de la fiscalité locale, la taxe d'habitation a été supprimée progressivement et n'appelle plus de délibération depuis 2020.

Toutefois, en application de l'article 1639 A du CGI, il est possible de fixer un taux d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'absence de ce taux TH dans une délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB), des taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFPNB) et sur la volonté d'appliquer une taxe d'habitation aux résidences secondaires.

Considérant ce cadre réglementaire, Monsieur le Maire propose :

- le maintien du taux communal de TFPB 2025 soit 34.85%,
- le maintien du taux communal 2025 de TFPNB communal soit 59.52 %,
- le maintien du taux TH sur les résidences secondaires à hauteur de 10,10%.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

06 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires doivent être prévus au budget communal.

**VALEURS MAXIMALES DES INDEMNITES DE FONCTION
DES MAIRES ET ADJOINTS A PARTIR DU 24 décembre 2025 ***

POPULATION ⁽²⁾	MAIRES			ADJOINTS		
	Taux maximal (1) en pourcentage	Valeur de l'indemnité au 24/12/2025 en euros		Taux maximal (1) en pourcentage	Valeur de l'indemnité au 24/12/2025 en euros	
		ANNUELLE	MENSUELLE		ANNUELLE	MENSUELLE
Moins de 500	28,1%	13 860,69	1 155,06	10,9%	5 371,63	447,64
de 500 à 999	44,3%	21 851,55	1 820,96	11,77%	5 805,70	483,81
de 1 000 à 3 499	55,7%	27 474,74	2 289,56	21,4%	10 545,96	878,83
de 3 500 à 9 999	58,3%	28 757,23	2 396,44	23,3%	11 502,89	958,57
de 10 000 à 19 999	67,6%	33 344,57	2 778,71	28,6%	14 107,32	1 175,61
de 20 000 à 49 999	90,0%	44 393,66	3 699,47	33,0%	16 277,68	1 366,47
de 50 000 à 99 999	110,0%	54 258,92	4 521,58	44,0%	21 703,57	1 808,63
de 100 000 à 200 000	145,0%	71 523,12	5 960,26	66,0%	32 555,35	2 712,95
Plus de 200 000	145,0%	71 523,12	5 960,26	72,5%	35 761,56	2 980,13

* La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints des communes de moins de 20 000 habitants (articles 1 et 3)

(1) Calculé par rapport à l'indice brut terminal mensuel de la fonction publique = 4 110,52 € au 1er janvier 2024 (Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023) soit un indice brut annuel fixé à 49 326,29 €.

(2) En application de l'article R 2151-2, alinéa 2, du CGCT, la population à prendre en compte est la population totale, telle qu'elle résulte du dernier recensement authentifié avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal.

PROPOSITION

Indemnité du Maire	85% du montant maximal, soit 47,35% = 1946,33 € brut/mois
Indemnité des Adjointes	85% du montant maximal, soit 18,17% = 746,88 € brut/mois
Indemnité Conseillers délégués	289,79 € brut/mois
Enveloppe globale maxi	5 804,88 €
Enveloppe globale réelle	5 056,34 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

07 - CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 4 commissions communales et demande aux conseillers de faire acte de candidatures.

le Maire rappelle qu'il est président de droit de toutes les commissions mais qu'il a délégué ses pouvoirs de président aux adjoints.

Commissions	Membres
FINANCES	<p><u>Président</u></p> <p>M. MATRAY Jean-Luc, Maire</p> <p><u>Membres</u></p> <p>Mme POLLOCE Sophie, 1^{ère} adjointe M. SIMOND Gérard, 2^{ème} adjoint Mme MONTANES Véronique, 3^{ème} adjointe</p>
FAMILLE ANIMATION COMMUNICATION	<p><u>Présidente</u></p> <p>Mme POLLOCE Sophie, 1^{ère} adjointe</p> <p><u>Membres</u></p> <p>Mme GONDARD Anne, conseillère municipale déléguée M. MERCIER Gaylord, conseiller municipal délégué Mme. GUILLOT Marjorie Mme DELHOMME Barbara</p>
VOIRIE RÉSEAUX ESPACES VERTS	<p><u>Président</u></p> <p>M. SIMOND Gérard, 2^{ème} adjoint</p> <p><u>Membres</u></p> <p>M. DUBOUIS Gilles, conseiller municipal délégué M. MARTIN Gérard M. LEBRETTON Matthias M. CALANDRY Grégory M. GALLAND Jérôme Mme DELOMIER Florine</p>
PATRIMOINE BÂTI	<p><u>Présidente</u></p> <p>Mme MONTANES Véronique, 3^{ème} adjointe</p> <p><u>Membres</u></p> <p>Mme COMBY Sylvie M. CALANDRY Grégory M. MARTIN Gérard M. GALLAND Jérôme</p>

M. LEBRETTON Matthias et Mme DELOMIER Florine sont par ailleurs désignés référents pour le label Village Sport Nature.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

08 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres de la commission des impôts directs.

Considérant que la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

Considérant que le directeur régional/départemental des finances publiques invite le maire à proposer une liste de membres, en nombre double, soit 24 noms pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

Monsieur le Maire propose les listes suivantes :

TITULAIRES :

	NOM Prénom	Date de naissance	Adresse personnelle	Nature de la taxe directe locale dont la personne est redevable
1	MERCIER Georges	24/04/1948	2746 route de Cours – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
2	CHAUMONT Christian	16/09/1962	176 Chemin de Chaurion- 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
3	CORNELOUP Alain	27/11/1955	25 Chemin de Pailleux - 42720 VOUGY	TF
4	DUBOUIS Pascal	04/04/1963	986 route de DORIS - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
5	LABROSSE Françoise	29/09/1960	71 chemin des Côtes - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
6	PERRIER René	03/11/1966	124 Route de Doris – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
7	POIZAT Jean-Louis	31/12/1955	476 Chemin du Bouis – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
8	VERMOREL Pascal	27/06/1960	272 chemin Combarot - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
9	DUMOULIN André	19/12/1953	2839 Route de Cours - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
10	TERRIER Christine	04/12/1963	1609 Route de Doris - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
11	CHAUMONT Sylvie	06/11/1962	150 Chemin de la Maison - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
12	CUCINA Annick	09/01/1956	369 Chemin des coteaux - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF

SUPLÉANTS :

	NOM Prénom	Date de naissance	Adresse personnelle	Nature de la taxe directe locale dont la personne est redevable
1	FORRAT Christian	18/04/1957	159 Route de Saint Claude – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
2	DUPERRON Josiane	02/08/1959	102 impasse des 3 cours 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
3	BOYER Christian	01/08/1949	409 Route de Doris - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
4	LEBRETTON Delphine	02/01/1976	518 Chemin du Paradis - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
5	VACHERON Emile	16/12/1954	352 Chemin Chevalinon – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
6	BURNICHON CLOUPET Julie	20/03/1976	583 Chemin Chevalinon – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
7	DUPERRON Jérémie	29/01/1989	393 Chemin des Pins – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF/CFE
8	BALLANDRAS Chantal	21/03/1962	27 Impasse de la Viaudière – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
9	GIRIN Nicolas	03/08/1987	72 Chemin de la Croisée – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
10	DUPERRON Jean-Luc	18/06/1961	83 Impasse des Merisiers – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
11	PUILLET Jean-Luc	21/09/1962	297 Chemin de la Rivière – 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF
12	GALLAND Daniel	04/08/1953	935 Route des 4 Vents - 42670 BELMONT DE LA LOIRE	TF

Pour : 15**Contre : 0****Abstention : 0**

09 – DÉSIGNATION D’UN ADJOINT CHARGÉ DE REPRÉSENTER LA COLLECTIVITÉ DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire explique qu’à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs.

Les acquisitions et les cessions immobilières poursuivies par la commune peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de vente, ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d’économiser les frais d’un acte notarié.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la commune de Belmont-de-la-Loire étant également partie à l’acte en tant qu’acquéreur ou vendeur, elle doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à désigner cet adjoint, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l’objet d’une délibération spécifique prise au vu de l’avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

Adjoint.e représentant la commune
Mme POLLOCE SOPHIE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITÉ DU MÉMORIAL DE THEL

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal auprès du Comité du Mémorial de Thel.

D’après les statuts du Comité, chaque commune désigne de 2 à 4 délégués et éventuellement 2 suppléants.

Titulaires	Suppléants
M. DUBOUIS Gilles	
Mme COMBY Sylvie	

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11 – DÉSIGNATION D’UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE (CDG42)

Monsieur le maire explique à l’assemblée qu’à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué pour représenter la commune auprès du Centre de Gestion de la Loire.

Délégué
M. CALANDRY Grégory

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués (un conseiller municipal et un agent) pour représenter la commune auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Délégué conseiller municipal
Mme MONTANES Véronique

Délégué agent municipal
Mme VIVIER Marie Christine

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

13 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ORGANISME DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGEC)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal auprès de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques - OGEC.

Titulaire	Suppléant
Mme GUILLOT Marjorie	Mme COMBY Sylvie

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

14 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la fonction de correspondant défense : créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Titulaire
M. SIMOND Gérard

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

15 – DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS MEDIATHÈQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, dans l'objectif d'entretenir le lien entre la mairie et les bénévoles de la médiathèque, il est pertinent de désigner un ou plusieurs référents.

Référent(s)
Mme POLLOCE Sophie
M. CALANDRY Grégory

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

16 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU COMITÉ DE JUMELAGE BELERF

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal auprès du COMITE DE JUMELAGE BELERF.

Titulaire	Suppléant
Mme GONDARD Anne	M. MATRAY Jean-Luc

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

17 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L 19 du code électoral prévoit que, dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal (le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger dans la commission en application du présent 1°) ;

2° d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;

3° d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Titulaire	Suppléant
M. LEBRETTON Matthias	Mme DELOMIER Florine

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

18 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENCHÉRIR DANS LE CADRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DU FONDS DE COMMERCE CHEVRETON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par jugement du 17 décembre 2025, le Tribunal de commerce de Roanne a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur CHEVRETON Anthony exploitant un fonds de commerce de Boulangerie- Pâtisserie, sis à BELMONT-DE-LA-LOIRE (42670), 137 rue du commerce.

En conséquence de cette liquidation, ce fonds de commerce va être mis aux enchères publiques par l'étude de Maître Véronique INGELS, Commissaire-priseur judiciaire à Roanne, lors d'une vente organisée le 29 avril 2026 à 10h30 à l'Hôtel des ventes, 23 rue Benoît Malon à Roanne.

La mise à prix est fixée à 35.000 € (outre frais s'élevant à 14,28% à la charge de l'acquéreur) avec faculté de baisse et vente isolée des éléments incorporels et corporels en l'absence d'acquéreur pour le fonds dans son ensemble.

Compte tenu de l'intérêt communal que représente le maintien d'un commerce à cette adresse pour la commune, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à se porter acquéreur, au nom et pour le compte de la Commune de BELMONT-DE-LA-LOIRE, du fonds de commerce mis aux enchères publiques.

En effet, la Commune n'a pas encore délibéré pour instaurer un périmètre de sauvegarde lui permettant d'exercer le droit de préemption prévu par les articles L. 214-1 et suivants du code de commerce à l'égard de ce fonds de commerce, lequel de surcroît ne s'appliquerait à cette vente sur procédure collective.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'acquisition du fonds aux enchères publiques dans la limite de 40.000 € (hors frais) ; Monsieur le Maire sera seul juge du bien-fondé des autres enchères formulées et se réserve le droit de ne pas enchérir du tout ou de ne pas enchérir jusqu'au seuil maximum fixé par la présente délibération.

Il est précisé au conseil municipal que la participation à la vente aux enchères nécessite de consigner entre les mains de Véronique INGELS, Commissaire-Preneur judiciaire, une somme égale à 10% du montant de la mise à prix, soit la somme de 3.500 €. Cette somme sera immédiatement restituée à la commune si celle-ci n'est pas déclarée adjudicataire, ou directement imputée sur le montant de l'adjudication augmenté des frais dans le cas contraire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

19 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION BEL'MONTÉES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une demande de subvention annuelle émise par l'associations locale Bel'montées.

Sur avis de la commission, il propose le montant suivant :

	2024	2025	2026
Bel'montées	510 €	520 €	530 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

20 – INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Jeudi 7 mai 2026 à 20h00
- Vendredi 12 juin 2026 à 20h00
- Vendredi 10 juillet 2026 à 20h00

Prochains évènements :

- Samedi 4 avril : festival jeunesse « Le Vol des cigognes »
- Samedi 11 avril (de 15h16 à 16h16) : passage de la Randonnée Historique du Beaujolais
- Vendredi 17 avril (19h00 en mairie) : assemblée générale du comité de jumelage BELERF
- Samedi 25 avril (11h00 en mairie) : réunion Élus / Agents
- Samedi 13 juin (vers 12h15) : passage du Tour du Beaujolais Cycliste
- Vendredi 26 juin : Kermesse de l'école de la Forêt
- Dimanche 19 juillet : Trail Bel'Montées

Divers :

Il est demandé aux présidents de commission de faire, lors de chaque séance du conseil, un compte rendu de l'activité de leur commission.

Organiser une communication sur le passage de la Randonnée Historique du beaujolais et sur la campagne pour lutter contre les frelons asiatiques.

Gilles DUBOUIS fait le point sur le Fleurissement ; une pré-visite du jury départemental aura lieu le 28 mai pour préparer la visite du jury régional (date à fixer).

L'atelier potager dans les deux écoles sera reconduit cette année (12 mai).

Le Maire
Jean-Luc MATRAY



Le secrétaire de séance
Gérard MARTIN

